



**FINAL DECLARATION
CONCLUSIONS AND RECOMMENDATIONS**
**Rencontre Interaméricaine d'Experts et Représentants
d'Organismes Électorales de l'Organisation d'États Américains (OEA)**
**« Modernisation et Utilisation des Technologies Électorales dans
l'hémisphère »**

À Caracas, les 03 et 04 avril 2008

CONSIDERANT:

La Résolution AG/RES. 2337 (XXXVII-0/07) "Modernisation et utilisation des technologies électorales sur le continent" par laquelle l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats Américains a accepté avec plaisir l'offre de la République Bolivarienne du Venezuela d'accueillir la "Reencontré interaméricaine d'experts et de représentants d'organismes électorales"; Tenant compte de la Résolution du Conseil permanent de l'OEA CP/931 (1634/08), en application de la AG/RES 2337 (XXXVII-0/07) relative à la convocation, à Caracas, République bolivarienne du Venezuela, de la rencontre interaméricaine d'experts et de représentants d'organismes électorales, qui se tiendra le 4 avril 2008 ;

Le fait que l'Assemblée générale de l'OEA a décidé que les experts et représentants d'organismes électorales se livreraient à un échange de dones d'expérience et les meilleures pratiques des pays du continent relatives, entre autres, aux systèmes d'identification des électeurs, aux processus d'inscription des votants et aux systèmes électorales automatisés;

RAPPELANT que dans sa résolution AG/RES 2337 l'Assemblée générale de l'Organisation a résolu de présenter les conclusions de la Reencontré interaméricaine d'experts et de représentants d'organismes électorales à la Cinquième Réunion d'experts et de représentants d'autorités électorales, qui se tiendra à Quito du 22 au 24 avril 2008 ;

REAFFIRMANT l'importance fondamentale de la poursuite de l'amélioration des processus électorales, qui contribue significativement à la crédibilité et à la transparence des processus électorales et au renforcement de l'institutionnalité démocratique ;

CONSIDERANT les divers exposés des experts et représentants des organismes électorales, qui ont insisté sur le fait qu'il importait de promouvoir la coopération entre les Etats en matière de technologie



électorale, Les experts et représentants d'organismes électoraux du continent concluent que:

1. Dans un cadre juridique adéquat, l'automatisation améliore la qualité du processus électoral et permet d'obtenir des résultats rapides et la confiance des acteurs politiques et des citoyens en général dans un climat de tranquillité

2. L'automatisation des processus électoraux, en particulier les aspects liés à l'émission du vote, doivent s'adapter aux besoins sociaux et politiques de chaque pays ou Etat, de manière à ne pas introduire d'élément de méfiance dans les pays ou Etats où le processus électoral basé sur le vote manuel bénéficie de la confiance des citoyens.

3. En créant les conditions nécessaires à l'implantation du vote automatisé, et avec le soutien de campagnes adéquates d'éducation et de formation des citoyens, les systèmes automatisés de vote peuvent offrir une ambiance plus amicale aux électeurs et simplifier le processus électoral, d'où une participation accrue et la rapidité des résultats.

4. L'automatisation du processus électoral, protégée par des garanties de sécurité et de vérifiabilité pour chacune de ses phases (pré et post électoral), garantit la crédibilité et la transparence du processus électoral, ceci étant renforcé par la participation des acteurs politiques et la diffusion auprès de l'ensemble des citoyens.

5. Le fait de garantir la sécurité physique- au moyen de centres principaux et alternatifs - et la sécurité logique - grâce à des protocoles sûrs et à des systèmes de cryptage et de transmission unidirectionnelle- permet d'éviter des attaques extérieures menaçant les données et contribue à ce que les citoyens se fient à la transparence du processus.

6. L'application de technologies de l'information aux processus du registre civil et électoral contribue à l'organisation, à la sécurité, à l'intégrité et à la disponibilité d'informations sur les citoyens et citoyennes.

7. Le développement technologique appliqué aux systèmes de postulation facilite l'établissement de l'offre électoral des acteurs politiques, qui se réalise plus rapidement, efficacement et sûrement qu'avec le système manuel, réduisant la marge d'erreur des données électoral et offrant aux citoyens un canal de consultation sur l'offre électoral.

8. Les participants ont constaté les progrès du système électoral et de la plateforme technologique mise en place par le Pouvoir électoral de la République Bolivarienne du Venezuela



9. On prend note du désir de la Cour nationale électorale de Bolivie de fournir des informations sur la situation électorale de ce pays dans le cadre de la Cinquième Réunion interaméricaine des autorités électorales, qui se tiendra à Quito.

Ainsi que de son désir de voir convoquer, par les organismes électoraux des pays membres du Protocole de Quito et de l'UNIORE, une reunión extraordinaria à cette fin.

10. La Délégation de l'Équateur a exprimé sa satisfaction quand au fait que le choix du siège de la Cinquième Réunion interaméricaine des autorités électorales se soit porté sur Quito, qui offrira à tous les participants son amitié et son hospitalité traditionnelle. A titre de contribution à cette activité préparatoire, elle a remis deux documents informatifs sur le vote dans le pays et à l'étranger. Nous recommandons par conséquent ce qui suit:

1. Encourager la coopération horizontale pour l'échange de données d'expérience entre les Etats du continent en matière de technologies électorales, ouverts et fermés, et de législation pour atteindre les objectifs signalés ci-avant.

2. Reconnaître la haute capacité technologique des pays de la région en matière électorale, et encourager les pays qui progressent quant à la modernisation et l'utilisation des technologies électorales.

3. La mise en place, par la Cinquième Réunion interaméricaine des autorités électorales, d'un mécanisme intergouvernemental flexible pour renforcer la coopération technologique en matière de processus électoraux.

4. La réalisation d'une nouvelle réunion d'échanges en la matière à Caracas en 2009.